RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

a contrario

Société par actions simplifiée au capital de 1.653 euros

Siège social : 70, boulevard de Port-Royal – 75005 PARIS

R.C.S. PARIS 831 456 249

EXTRAIT DE L'ACTE CONSTATANT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE DU 9 JUILLET 2025

Les soussignés :

.../...

soit huit associés (ci-après les « Associés »), détenant ensemble 1.653 actions, soit la totalité des actions émises par la société a contrario désignée en tête des présentes (ci-après la « Société »), ont pris à l'unanimité les décisions suivantes sous forme d'un acte sous-seing privé ainsi que le permet l'article 19.1 des statuts de la Société.

PREMIERE DECISION – MODIFICATION DES STATUTS

Les Associés :

- rappellent que les statuts de la Société (société dite « de droit commun ») doivent être mis en conformité avec les dispositions de l'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 et du décret n° 2024-873 du 14 août 2024, au plus tard le 31 août 2025 ;

- précisent qu'ils ont travaillé ensemble courant mars et avril 2025 à l'élaboration d'un projet de statuts mis à jour et ont abouti à la version finale objet de la présente décision ;

- après avoir pris connaissance du projet de statuts modifiés, décident à l'unanimité de refondre les statuts de la Société et d'adopter, article par article, ainsi que dans leur ensemble les nouveaux statuts de la Société et qui entreront en vigueur ce jour.

.../...

TROISIEME DECISION – POUVOIRS

A l'unanimité, les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, avec faculté de déléguer, à l'effet de procéder à toutes formalités.

* * *

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des Associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les Associés sera conservé dans les archives sociales.

A cet effet, un original des présentes est remis au Président.



EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

PAR LE PRESIDENT DE LA SOCIETE

Monsieur Vivien BAUFUMÉ